



AMENDMENT/MODIFICATION 001 and 2

The objective of Amendment 001 and 2 is to bring the following changes/additions to the Request for Proposals (RFP):

L'objectif de la modification 001 and 2 est d'apporter les modifications/ajouts suivants à la demande de propositions (DDP) :

A. Questions et réponses 1

A. Questions et réponses :

Question #1

English:

For stage 2 (Dense media separation), do you have any information on the mass of sample to be processed during each DMS pilot-scale test?

French:

Pour l'étape 2 (séparation en milieu dense), avez-vous des informations sur la masse d'échantillon à traiter lors de chaque essai pilote de DMS ?

Response/réponse

English:

No. Because each DMS piloting equipment could be different, it is preferable that the bidder suggest a reasonable mass of the sample required to perform the pilot operations to obtain representative results. Please indicate the mass needed in the proposal.

French:

Non. Comme chaque équipement de pilotage de DMS peut être différent, il est préférable que le soumissionnaire propose une masse raisonnable de l'échantillon nécessaire pour effectuer les opérations pilotes afin d'obtenir des résultats représentatifs. Veuillez indiquer la masse nécessaire dans la proposition.

Note : Amendment 1 was to revise the RFP title to: / L'amendement 1 visait à réviser le titre de la DDP en :

- **Title (French):** Séparation de liquides lourds et de milieu denses afin de pré-concentrer des échantillons minéraux critiques
- **Title (English):** Heavy Liquid Separation and Dense Media Separation for the pre-concentration of critical mineral samples



ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED/ AUCUNE AUTRE MODALITÉ N'EST MODIFIÉE.